



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2017

PRENEZ AVIS que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier a déposé le rapport financier 2017 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le rapport du vérificateur, transmis en vertu de l'article 108.3 de cette même loi, lors de la séance ordinaire du conseil qui s'est tenu le 7 mai 2018, à 19h30, en la salle du conseil, au Centre Harpell, 60, rue St-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 10 mai 2018

Me Catherine Adam
Greffière
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue